

Reitmans (Canada) Limitée annonce le résultat de l'assemblée des créanciers aux termes de la LACC

- Les créanciers ont approuvé le plan d'arrangement pour une somme globale de 95 millions \$.
- La Société demandera une ordonnance pour le plan d'arrangement le 4 janvier 2022.
- La Société a demandé la protection contre ses créanciers et a obtenu, le 19 mai 2020, une ordonnance initiale en vertu de la LACC, qui a été de nouveau modifiée et mise à jour et demeure en vigueur jusqu'au 28 janvier 2022.

MONTREAL, le 21 déc. 2021 /CNW Telbec/ - Reitmans (Canada) Limitée (« **Reitmans** » ou la « **Société** ») (TSXV: RET) (TSXV: RET-A) annonce aujourd'hui que les créanciers ont approuvé le plan d'arrangement en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **LACC** ») dans le cadre de l'assemblée des créanciers tenue aujourd'hui par visioconférence en conformité avec l'ordonnance rendue par la Cour supérieure du Québec (la « **Cour** ») le 26 novembre 2021. Aux termes du plan d'arrangement, Reitmans distribuera à ses créanciers une somme globale de 95 millions \$ (le « **montant du règlement** ») en règlement complet et définitif de toutes les réclamations visées par le plan d'arrangement, composé d'un paiement initial d'au plus 20 000 \$ par réclamation et, le cas échéant, d'une distribution au prorata du solde du montant du règlement.

Il est prévu qu'une requête visant l'ordonnance du plan d'arrangement sera déposée sous peu et que l'audition sera cédulée le 4 janvier 2022 à 9:30 (heure de Montréal).

Le cabinet Ernst & Young Inc. agit en qualité de contrôleur nommé dans le cadre de la procédure aux termes de la LACC. Tous les documents relatifs à la procédure aux termes de la LACC, y compris le plan d'arrangement, peuvent être consultés au www.ey.com/ca/Reitmans. La Société prévoit continuer de faire des annonces à mesure qu'elle franchira d'autres étapes importantes de la procédure.

Au sujet de Reitmans (Canada) Limitée

La Société est un important détaillant spécialisé de vêtements pour femmes qui compte un réseau de magasins dans l'ensemble du Canada. La Société exploite 413 magasins, dont 242 Reitmans, 93 Penningtons et 78 RW&CO. Reitmans est une société ouverte dont les titres sont négociés à la Bourse de croissance TSX (TSX de croissance : RET, RET-A). Pour obtenir plus de renseignements, visitez le www.reitmanscanadalimited.com.

Déclarations prospectives

À l'exception des déclarations de faits, lesquelles sont vérifiables indépendamment à la date des présentes, toutes les déclarations contenues dans le présent communiqué sont prospectives. Ces déclarations, formulées d'après les attentes actuelles de la direction, comportent de nombreux risques et incertitudes inhérents, connus ou non, dont un nombre important est indépendant de la volonté de la Société. Parmi ces risques, citons, notamment : les risques et les incertitudes liés à la procédure aux termes de la LACC, y compris la capacité pour la Société d'obtenir l'ordonnance pour le plan d'arrangement par la Cour, la conjoncture économique en général, les conditions générales de l'industrie de la vente au détail, la saisonnalité, les conditions météorologiques et les autres risques figurant dans les documents publics de la Société, y compris ceux décrits aux rubriques « Gestion des risques d'exploitation » et « Gestion des risques financiers » du plus récent rapport de gestion de la Société pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 octobre 2021. En

conséquence, les résultats réels futurs peuvent être considérablement différents des résultats prévus contenus dans les déclarations prospectives, qui reflètent les attentes de la Société uniquement en date du présent communiqué. Les déclarations prospectives sont fondées sur les estimations, les opinions et les hypothèses actuelles de la Société, qui reposent sur l'évaluation que fait la direction du comportement actuel et futur des consommateurs et de l'incidence de la COVID-19 sur ce comportement, la perception de la direction à l'égard des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution actuellement prévue, ainsi que d'autres facteurs qu'elle juge appropriés dans les circonstances. Certaines déclarations prospectives qui figurent dans le présent communiqué peuvent porter notamment sur la capacité d'obtenir du financement. Le lecteur est avisé de ne pas se fier sans réserve aux déclarations prospectives incluses dans les présentes. Ces déclarations traitent uniquement de la situation à la date à laquelle elles sont exprimées. La Société n'a aucune obligation de mettre à jour ou de revoir de telles déclarations à la suite d'un quelconque événement ou d'une quelconque circonstance et elle nie toute intention de ce faire, à moins que les lois sur les valeurs mobilières qui s'appliquent ne l'y obligent.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

SOURCE Reitmans (Canada) Limitée

Consultez le contenu original :

<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/December2021/21/c8304.html>

%SEDAR: 00002316F

Renseignements : Stephen F. Reitman, président et chef de la direction, téléphone : (514) 385-2700

CO: Reitmans (Canada) Limitée

CNW 16:11e 21-DEC-21